

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :
**Marché de travaux pour
la réhabilitation du
Centre d'Art
Contemporain (CAC) « le
Creux de l'Enfer » - lot 1
avenant 1**

SEANCE DU MARDI 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 19 mars à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 13 mars 2024 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la
présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA,
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Patricia BOSTMAMBRUN, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle
MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard
DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE,
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON,
Pierre SUREDA à Catherine PAPUT,
Serap ALP Eric BOUCOURT,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Philippe BARRAU,
Betul SIMSEK.

Secrétaire de séance :

Vincent PETITJEAN

MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION DU CENTRE D'ART CONTEMPORAIN (CAC) « LE CREUX DE L'ENFER » - LOT 1 AVENANT 1

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code de la Commande Publique ;
- **Vu** les délibérations n°28 du Conseil Municipal du 20 septembre 2023 n°24 du Conseil Municipal du 24 octobre 2023 et n°21 du 14 novembre 2023 ;
- **Considérant** que lors de sa séance du 20 septembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution du Lot 1 – Echafaudages, du marché de travaux pour la réhabilitation du Centre d'art contemporain « Le Creux de l'Enfer » à l'entreprise SPEED ECHAFAUDAGES pour un montant de 34 438.78 euros HT ;
- **Considérant** que dans le cadre de l'exécution des travaux, il est apparu nécessaire d'installer une bâche thermoretractable pour un montant de 5 016 euros HT ;
- **Considérant** qu'il est donc nécessaire de conclure un avenant avec le titulaire du Lot n°1 – Echafaudage (Article L.2194-1 6° et R2194-8 du Code de la commande publique) ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 24 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Serap ALP) - 1 NPPV (Philippe BARRAU) :


- **Approuve** l'avenant 1 du Lot 1 – Echafaudages avec l'entreprise SPEED ECHAFAUDAGE d'un montant de 5 016 euros HT portant le montant du marché de 34 438.78 euros HT à 39 454.78 euros HT ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Vincent PETITJEAN

Le Maire,



Stéphane RODIER